

Question orale de Caroline Cassart, Députée, à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, concernant
Le rachat des terres agricoles par Colruyt

Monsieur le Ministre,

C'est une annonce qui fait grand bruit: le groupe Colruyt se lance dans l'achat de terres agricoles via sa filiale Agripartners. Ce n'est pourtant pas nouveau puisqu'en 2018 déjà, Colruyt a acheté 25 hectares de terres bio en Flandre occidentale. L'objectif avancé est, notamment, de "garantir la production locale ainsi que son approvisionnement afin de répondre à la demande croissante des clients".

Si nous pouvons saluer la volonté de Colruyt d'ancrer son approvisionnement auprès des producteurs locaux et ainsi, en faire profiter l'agriculture wallonne, de nombreuses questions se posent. A cet égard, la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) est très critique. Je cite: *"sa politique d'achat de terres va peser sur le marché qui est déjà très tendu. Le prix des terres est déjà la cible de spéculateurs et ils s'envolent. Au point qu'il devient très difficile, voire impossible, pour un jeune agriculteur aujourd'hui de se lancer ou de reprendre l'exploitation familiale. Il y a moyen de s'approvisionner auprès des producteurs locaux sans les priver de leur indépendance."*

En effet, vous le savez, le secteur agricole est un secteur en souffrance et les chiffres parlent d'eux-mêmes puisque, chaque année, 3 % des exploitations agricoles disparaissent. De plus, de nombreuses autres fermes rencontrent des difficultés financières et pourraient donc être tentées de vendre le patrimoine à Colruyt. Si nous voulons pérenniser notre modèle agricole et nos traditions, il me semble que ce n'est pas la voie à suivre. Il y a suffisamment de producteurs compétents en Wallonie pour les fournir en produits de qualité afin de répondre à leur demande. Il n'est, à mon sens, pas judicieux d'en faire des ouvriers agricoles et de revenir des décennies en arrière.

Monsieur le Ministre, avez-vous conscience de cette problématique? Un dialogue avec Colruyt est-il entrepris afin de faire évoluer les choses? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il? Quelles sont les pistes sur la table pour préserver nos agriculteurs et notre modèle? Nous avons un nouveau Ministre fédéral de l'Agriculture et je pense savoir qu'il est réceptif au monde agricole. Une position commune pour la Belgique existe-t-elle? A tout le moins, ne serait-il pas intéressant de demander une concertation avec vos homologues à ce sujet?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

Madame et Messieurs les Députés, l'annonce du groupe Colruyt a fait beaucoup de bruit dans le monde agricole auprès des syndicats agricoles,

et a généré accouple d'inquiétudes complémentaires. Je situe ces inquiétudes, cette émotion et ces réactions dans le contexte de la pression de plus en plus grande qui s'exerce sur le prix des terres agricoles et donc sur la possibilité d'accéder à la fois à la propriété, mais aussi à l'exploitation agricole qui est un des phénomènes très importants que j'évoquais à la faveur notamment de la question de M. Cornillie il y a quelques minutes.

Je me permets de le rappeler, ces éléments nécessitent que nous puissions avoir une action globale, en tenant compte de l'ensemble des paramètres qui font que le prix de la terre aujourd'hui s'envole et devient inaccessible pour le plus grand nombre. La DPR l'évoque. Jugez-en plutôt, que ce soit pour un jeune agriculteur, que ce soit au moment où il faut à l'intérieur d'une « famille » pouvoir faire les parts, comme on dit dans le monde rural, donc répartir les avoirs des uns et des autres, lorsqu'il faut au moment d'une succession pouvoir valoriser les biens, ou lorsqu'un maraicher veut développer une activité. Tout ça rend l'accès à la terre de façon générale vraiment très compliquée.

Deuxièmement, on est évidemment dans une annonce qui est faite par un groupe privé d'acquisition. Mais nonobstant cela, je souhaite entretenir prochainement avec les dirigeants du groupe Colruyt, de manière à analyser plus en profondeur l'ensemble de cette intention.

On sait qu'une opération aurait été lancée dans le passé, avec l'achat à proximité des implantations commerciales et des installations à halles du groupe Colruyt d'un certain nombre de thèmes.

Ici, on parle de quelque chose qui serait de nature différente. Dès lors, je souhaite que ce contact puisse avoir lieu. Je ne doute pas qu'il aura lieu, parce que j'ai observé que le groupe Colruyt, dans la valorisation des produits belges et wallons, est un des groupes qui est à l'écoute et ouvert au dialogue. Je souhaite vraiment que cette relation donne aussi l'occasion de clarifier ce qui est annoncé aujourd'hui. Il est donc difficile, avant cette rencontre, de mesurer l'impact précis de cette opération sur l'agriculture wallonne.

Signalons cependant - et vous y faites allusion - que la question qui se pose en amont est de voir comment nous pouvons contribuer à restaurer ce qu'on observait dans le passé. Ce qu'on observait dans le passé, c'est que l'investissement dans la terre était un investissement patrimonial affectif d'un grand nombre de propriétaires, ou c'était un investissement patrimonial tout court, ou c'était un investissement des agriculteurs eux-mêmes qui petit à petit, à la faveur des opportunités, acquièrent des terres. Dans certains cas, on a aujourd'hui des acquisitions qui sont des investissements motivés aussi par un engagement sociétal. Quelques fois, c'est le mélange de tout ça que je rencontre dans certaines décisions.

Où malheureusement le problème est grandement posé, c'est lorsque l'investissement est spéculatif. Ce n'est pas un investissement refuge à très long terme qui permet à l'activité agricole de se déployer, mais un investissement purement spéculatif qui vient créer un phénomène inacceptable.

En ce qui concerne l'annonce de Colruyt, j'observe aussi qu'une question se pose par rapport au bail à ferme. Il n'y a pas beaucoup d'espace : soit on fait de l'intégration complète, et celui qui preste pour le compte de son propriétaire dans une forme de relation d'autorité. Soit, si ce n'est pas le cas, le bail à ferme s'applique. Entre les deux, le chemin juridique ne me semble pas exister.

Je souhaite qu'on puisse nourrir le dialogue à cet égard et que l'on puisse alors apporter un certain nombre d'informations qui clarifient les choses à tout le moins, et qui, je l'espère, seraient de nature à apaiser, s'inscrivant alors plutôt dans une démarche acquisitive qui serait une démarche acquisitive patrimoniale, sociétale, qui permet l'agriculture, plutôt que de la contraindre d'une façon qui serait inadéquate.

Je termine en évoquant le troisième rapport de l'Observatoire foncier agricole. Il a été légèrement retardé, eu égard covid - indisponibilité de certains agents, et cetera. Il sera disponible pour la fin de ce mois et je ne manquerai pas de vous le faire parvenir de manière que nous puissions l'analyser ensemble et à ce que l'on puisse alimenter notre réflexion concernant le fait de juguler l'explosion du coût de la terre, d'un certain nombre de statistiques que celui-ci va nous livrer. Le Gouvernement a été saisi d'ailleurs d'une première lecture très récemment.